

Le Royaume-Uni attire toujours les entrepreneurs français

Ils vantent le pragmatisme et la flexibilité du marché britannique PAGES 24 ET 25



Comment les Anglais attirent les entrepreneurs français

Le pragmatisme et la flexibilité du marché britannique séduisent, année après année, des « Frenchies » découragés par les rigidités du système français. Ces chefs d'entreprise vantent notamment la fiche de paie ultra-simplifiée et les bonnes relations avec l'administration.

MARIE-CÉCILE RENAULT [@Firenault](#)

L'herbe est toujours plus verte ailleurs, dit le proverbe. Elle semble bel et bien l'être outre-Manche, tant le Royaume-Uni continue de séduire, année après année, les « Frenchies » toujours plus nombreux à s'installer dans la capitale britannique. Londres serait d'ailleurs en passe de devenir « la

6^e ville française » avec une communauté de quelque 300 000 citoyens, selon des estimations officielles. Parmi eux des diplômés de la finance aimantés par la City, des jeunes sans diplôme assurés de trouver un premier « job » dans un marché du plein emploi, mais aussi des jeunes « geeks » créateurs de start-up et des entrepreneurs séduits par le pragmatisme britanni-

que. Et cela, même si la création d'entreprises reste très élevée en France, soutenue par de nombreuses aides et le statut d'autoentrepreneur !

« La France a d'excellentes écoles de commerce, avec des majeures entrepreneurs reconnues. Les jeunes créent leur start-up en France, mais après avoir fait le tour des "Friends, family and fools" pour financer leur



démarrage, ils ont besoin de professionnels du financement. Or ceux-ci sont à Londres », explique Philippe Chalon, directeur général du Cercle d'Outre-Manche, un think-tank de dirigeants français opérant au Royaume-Uni, dont le but est de comparer et promouvoir les meilleures pratiques. « C'est le phénomène du "flip" : les business angels sont prêts à mettre de l'argent, mais ils demandent aux créateurs d'installer leur boîte à Londres », poursuit-il.

Aucune statistique ne recense le nombre exact d'entrepreneurs au sein de cette communauté, mais selon l'agence gouvernementale britannique UK Trade & Investment (UKTI), la France reste en 2014-2015 le plus important contributeur européen pour les investissements directs en Grande-Bretagne, en hausse de 12 % par rapport à 2013-2014. Afin de comprendre pourquoi le Royaume-Uni séduit les entrepreneurs français, la délégation sénatoriale aux entreprises, composée de sénateurs de tous bords et présidée par Elisabeth Lamure sénateur (LR) du Rhône, s'est rendue à Londres où elle a rencontré une vingtaine d'entrepreneurs français installés outre-Manche.

Tous mettent en avant la simplicité du système anglais. « Les em-

ployeurs britanniques ne sont pas confrontés, comme leurs homologues français, à la complexité chronophage du calcul des cotisations sociales. S'y ajoute un faible coût du travail : le total des charges sur les salaires a été évalué à 22 % au Royaume-Uni, contre 60 % en France », explique Olivier Cadic, sénateur (UDI), brandissant une fiche de paie britannique qui tient en quelques lignes et un minidépliant qui résume à lui seul la fiscalité du Royaume-Uni. Le sénateur représentant des Français établis hors de France sait de quoi il parle : il a lui-même transféré le siège social de son entreprise à Ashford en 1996.

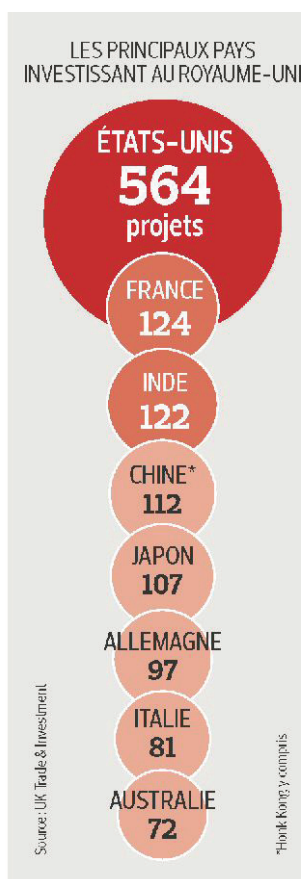
Simplicité et flexibilité

Les entrepreneurs plébiscitent aussi la simplicité administrative : la règle du « one in, one out » instaurée en 2011 et durcie en 2013 en « one in, two out » impose aux ministères d'évaluer financièrement toute nouvelle norme envisagée et de la compenser en allégeant le stock des normes existantes. Autre atout, selon eux : la flexibilité du marché du travail, qui concerne aussi bien le temps de travail, la période d'essai que le licenciement. « Il n'y a pas de Code du travail en Angleterre, les relations sont contractuelles, ce qui permet une très grande souplesse »,

explique Olivier Cadic.

Mais c'est surtout un certain état d'esprit qui plaît aux Français. Un état d'esprit fait de confiance dans la capacité des entreprises à se développer. Celui-ci se traduit par de nombreuses mesures incitatives, notamment fiscales, pour attirer les investisseurs. L'Enterprise Investment Scheme (EIS) permet ainsi une réduction d'impôt de 30 % du montant investi dans une entreprise, plafonnée à 300 000 £.

Les entrepreneurs français mettent aussi l'accent sur l'attitude positive « business oriented » de l'administration britannique, qu'ils disent leur apporter un vrai soutien, alors qu'ils affirment ressentir en France un sentiment de méfiance et de culpabilité *a priori*. Une relation de confiance qui se traduit aussi entre employeur et salarié, qui ont intérêt à s'entendre, mais où chacun sait qu'il peut aisément changer dans un contexte de plein emploi. C'est d'ailleurs ce que viennent chercher les nombreux Français en faisant le choix de s'installer définitivement au Royaume-Uni. Une démarche relevant aujourd'hui de plus en plus d'une logique d'immigration plutôt que d'expatriation. ■



550 794

entreprises
ont été créées
en 2014

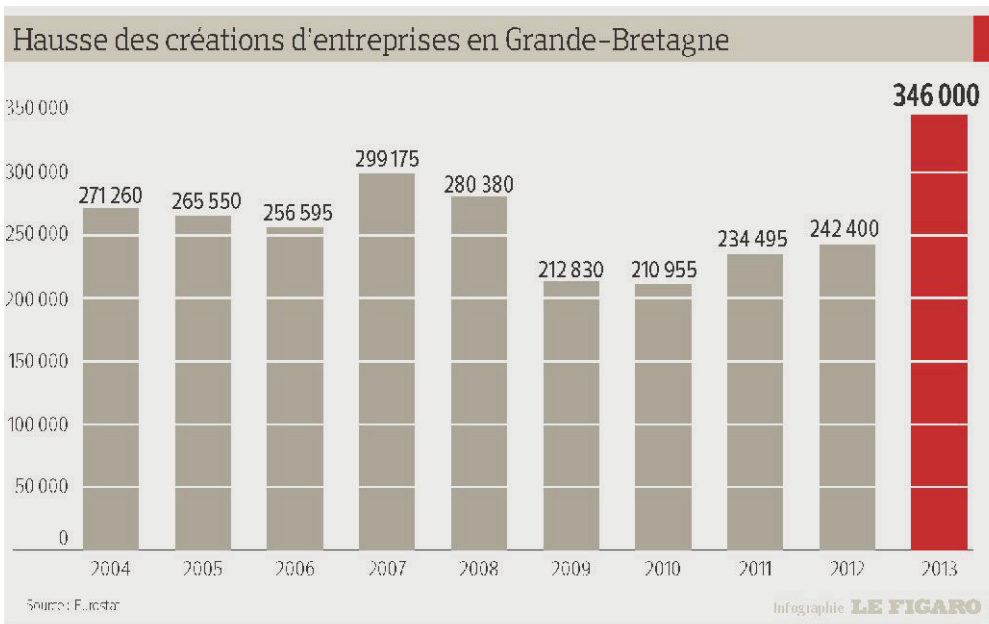
51 %

Part
des auto-
entreprises
en 2014

5 %

Part des
entreprises
qui emploient
un salarié
à leur démarrage





Le quartier de Westminster, à Londres.
© A. A. O. / O. B. / O. B.